

Seconde générale et technologique

SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE	
Enseignements communs	
Français	4 h
Histoire-géographie	3 h
LV1 et LV2 (enveloppe globalisée) (a) (b)	5 h 30
Mathématiques	4 h
Physique-chimie	3 h
Sciences de la vie et de la Terre	1 h 30
Éducation physique et sportive	2 h
Enseignement moral et civique (EMC) (c)	0 h 30
Accompagnement personnalisé	2 h
Heures de vie de classe	10 h/an
Enseignements d'exploration en Seconde	
Deux enseignements d'exploration, avec	
• Un premier enseignement d'exploration au choix parmi :	
Sciences économiques et sociales	1 h 30
Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion	1 h 30
Écologie, agronomie et développement durable (e)	1 h 30
• Un second enseignement d'exploration, différent du premier enseignement retenu, au choix parmi :	
Informatique et culture du numérique (ICN)	1 h 30
Sciences économiques et sociales	1 h 30
Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion	1 h 30
Santé et social	1 h 30
Biotechnologies	1 h 30
Sciences et laboratoire	1 h 30
Littérature	1 h 30
Sciences de l'ingénieur	1 h 30
Méthodes et pratiques scientifiques	1 h 30
Création et innovation technologiques	1 h 30
Territoire et citoyenneté (e)	1 h 30
Création et activités artistiques (arts visuels, arts du son, arts du spectacle, patrimoines)	3 h
Langues et cultures de l'Antiquité : latin	3 h
Langues et cultures de l'Antiquité : grec	3 h
Langue vivante 3 (a) (b)	3 h
Par dérogation	
• Trois enseignements d'exploration distincts, dont :	
– d'une part, sciences économiques et sociales ou principes fondamentaux de l'économie et de la gestion ;	1 h 30
– d'autre part, deux enseignements distincts parmi :	
Santé et social	1 h 30
Biotechnologies	1 h 30
Sciences et laboratoire	1 h 30
Sciences de l'ingénieur	1 h 30
Création et innovation technologiques	1 h 30
• Ou bien un seul enseignement d'exploration au choix parmi :	
Éducation physique et sportive (d)	5 h
Arts du cirque	6 h
Création et culture design	6 h
Enseignements facultatifs	
• Un enseignement au choix parmi :	
Langues et cultures de l'Antiquité : latin	3 h
Langues et cultures de l'Antiquité : grec	3 h
LV3 (a) (b)	3 h
Arts (arts plastiques, cinéma-audiovisuel, danse, histoire des arts, musique, théâtre)	3 h
Éducation physique et sportive	3 h
Hippologie et équitation (e)	3 h
Pratiques sociales et culturelles (e)	3 h
Pratiques professionnelles (e)	3 h
Atelier artistique	72 h/an

(a) La langue vivante 2 ou 3 peut être étrangère ou régionale. – (b) Enseignement auquel peut s'ajouter une heure avec un assistant de langue. – (c) Cet enseignement est pratiqué en groupe à effectif réduit. – (d) Cet enseignement ne peut se cumuler avec l'enseignement facultatif d'EPS. – (e) Enseignements assurés uniquement dans les lycées d'enseignement général et technologique agricole.

Les heures en groupe à effectif réduit ne sont pas cadrées nationalement. Une dotation de 10 h 30 est affectée à chaque classe de Seconde, à répartir (vote en CA) entre les disciplines (0 h 30 en enseignement moral et civique [EMC] obligatoirement) et l'accompagnement personnalisé.

Premières générales

ENSEIGNEMENTS COMMUNS AUX TROIS SÉRIES					
DISCIPLINE			HORAIRES		
Français			4 h		
LV1 et LV2 (enveloppe globalisée) (a) (b)			4 h 30		
Éducation physique et sportive (c)			2 h		
Enseignement moral et civique (EMC) (d)			0 h 30		
Accompagnement personnalisé			2 h		
TPE (e)			1 h		
Heures de vie de classe			10 h annuelles		
ENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES DE CHAQUE SÉRIE					
SÉRIE ES		SÉRIE L		SÉRIE S	
Sciences économiques et sociales	5 h	Littérature française	2 h	Mathématiques	4 h
Histoire-Géographie	4 h	Littérature étrangère en langue étrangère	2 h	Physique-Chimie	3 h
Mathématiques	3 h	Histoire-Géographie	4 h	Sciences de la Vie et de la Terre	3 h
Sciences	1 h 30	Sciences	1 h 30	ou Sciences de l'ingénieur	7 h
		<i>Un enseignement obligatoire au choix parmi :</i>		ou Écologie, agronomie, territoire (h)	5 h
		Arts	5 h	Histoire-Géographie	2 h 30
		Arts du cirque	8 h		
		LCA : latin (g)	3 h		
		LCA : grec (g)	3 h		
		LV3 (a) (b)	3 h		
		LV1 ou 2 approfondies	3 h		
		Mathématiques	3 h		
ENSEIGNEMENTS FACULTATIFS					
a) Deux enseignements au plus parmi :		a) Deux enseignements au plus parmi :		a) Deux enseignements au plus parmi :	
Informatique et création numérique	2 h	Informatique et création numérique	2 h	-	-
LV3 (a) (b)	3 h	LV3 (a) (b)	3 h	LV3 (a) (b)	3 h
LCA (latin et/ou grec)	3 h	LCA (latin et/ou grec)	3 h	LCA (latin et/ou grec)	3 h
Éducation physique et sportive	3 h	Éducation physique et sportive	3 h	Éducation physique et sportive	3 h
Arts (f)	3 h	Arts (f)	3 h	Arts (f)	3 h
				Hippologie et équitation (h)	3 h
				Pratiques sociales (h)	3 h
b) Atelier artistique	72 h annuelles	b) Atelier artistique	72 h annuelles	b) Atelier artistique	72 h annuelles
DOTATION GLOBALISÉE					
		7 h		9 h	

(a) La langue vivante 2 ou 3 peut être étrangère ou régionale.

(b) Enseignement auquel peut s'ajouter une heure avec un assistant de langue.

(c) Les élèves désirant poursuivre l'enseignement d'exploration d'EPS de Seconde de 5 heures bénéficient d'un enseignement complémentaire de 4 heures en sus de l'enseignement obligatoire. Dans ce cas, le cumul de cet enseignement complémentaire avec l'option facultative d'EPS n'est pas autorisé.

(d) Enseignement dispensé en groupe à effectif réduit.

(e) Travaux personnels encadrés s'appuyant prioritairement sur les disciplines dominantes de la série. Pour les choix de « sciences de l'ingénieur » et de « biologie, agronomie, territoire et développement durable » en série S, les TPE sont intégrés dans l'horaire de cette discipline. Pour les élèves ayant choisi un enseignement complémentaire d'EPS de 4 heures, les TPE peuvent porter sur l'EPS.

(f) Au choix parmi : arts plastiques ou cinéma-audiovisuel ou danse, ou histoire des arts, ou musique, ou théâtre. Les élèves ont la possibilité de cumuler en enseignement obligatoire au choix et en option facultative deux enseignements relevant d'un même domaine artistique ou non.

(g) Un même enseignement de langue et cultures de l'Antiquité (LCA) ou de LV3 ne peut être choisi au titre de l'enseignement obligatoire au choix et au titre de l'option facultative.

(h) Enseignements assurés uniquement dans les lycées d'enseignement général et technologique agricoles.

Terminales générales

ENSEIGNEMENTS COMMUNS AUX TROIS SÉRIES					
DISCIPLINE			HORAIRE		
LV1 et LV2 (enveloppe globalisée) (a) (b)			4 h		
Éducation physique et sportive (c)			2 h		
Enseignement moral et civique (EMC) (d)			0 h 30		
Accompagnement personnalisé			2 h		
Heures de vie de classe			10 h annuelles		
ENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES DE CHAQUE SÉRIE					
SÉRIE ES		SÉRIE L		SÉRIE S	
Sciences économiques et sociales	5 h	Littérature française	2 h	Mathématiques	6 h
Mathématiques	4 h	Littérature étrangère en langue étrangère	1 h 30	Physique-Chimie	5 h
Histoire-Géographie	4 h	Histoire-Géographie	4 h	Sciences de la Vie et de la Terre ou Sciences de l'ingénieur ou Écologie, agronomie, territoire (h)	3 h 30 8 h 5 h 30
Philosophie	4 h	Philosophie	8 h	Histoire-Géographie	2 h
				Philosophie	3 h
<i>Un enseignement de spécialité au choix parmi :</i>		<i>Un enseignement de spécialité au choix parmi :</i>		<i>Un enseignement de spécialité au choix parmi :</i>	
Mathématiques	1 h 30	Arts (f)	5 h	Mathématiques	2 h
Sciences sociales	1 h 30	Arts du cirque	8 h	Physique-Chimie	2 h
Économie approfondie	1 h 30	LCA : latin (g)	3 h	Sciences de la Vie et de la Terre	2 h
		LCA : grec (g)	3 h	Informatique et sciences du numérique	2 h
		LV3 (a) (b) (g)	3 h	Écologie, agronomie, territoire (h)	2 h
		LV1 ou 2 approfondies	3 h		
		Mathématiques	4 h		
		Droit et grands enjeux du monde contemporain	3 h		
ENSEIGNEMENTS FACULTATIFS					
<i>a) Deux enseignements au plus parmi :</i>		<i>a) Deux enseignements au plus parmi :</i>		<i>a) Deux enseignements au plus parmi :</i>	
Informatique et création numérique	2 h	Informatique et création numérique	2 h	-	-
LV3 (a) (b)	3 h	LV3 (a) (b)	3 h	LV3 (a) (b)	3 h
LCA (latin et/ou grec)	3 h	LCA (latin et/ou grec)	3 h	LCA (latin et/ou grec)	3 h
Éducation physique et sportive	3 h	Éducation physique et sportive	3 h	Éducation physique et sportive	3 h
Arts (f)	3 h	Arts (f)	3 h	Arts (f)	3 h
				Hippologie et équitation ou Pratiques sociales	3 h
<i>b) Atelier artistique</i>	72 h annuelles	<i>b) Atelier artistique</i>	72 h annuelles	<i>b) Atelier artistique</i>	72 h annuelles
DOTATION GLOBALISÉE					
6 h		6 h		10 h	

(a) La langue vivante 2 ou 3 peut être étrangère ou régionale.

(b) Enseignement auquel peut s'ajouter une heure avec un assistant de langue.

(c) Les élèves désirant poursuivre l'enseignement d'exploration d'EPS de Seconde de 5 heures bénéficient d'un enseignement complémentaire de 4 heures en sus de l'enseignement obligatoire. Dans ce cas, le cumul de cet enseignement complémentaire avec l'option facultative d'EPS n'est pas autorisé.

(d) Enseignement dispensé en groupe à effectif réduit.

(f) Au choix parmi : arts plastiques ou cinéma-audiovisuel, ou danse, ou histoire des arts, ou musique, ou théâtre. Les élèves ont la possibilité de cumuler en enseignement obligatoire au choix et en option facultative deux enseignements relevant d'un même domaine artistique ou non.

(g) Un même enseignement de langue et cultures de l'Antiquité (LCA) ou de LV3 ne peut être choisi au titre de l'enseignement obligatoire au choix et au titre de l'option facultative.

(h) Enseignements assurés uniquement dans les lycées d'enseignement général et technologique agricoles.

Série sciences et technologies du management et de la gestion (STMG)

DISCIPLINE	CLASSE DE PREMIÈRE	CLASSE TERMINALE
ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES		
Sciences de gestion	6 h	—
Langues vivantes 1 et 2 ⁽¹⁾	4 h 30	5 h
Économie-droit	4 h	4 h
Français	3 h	—
Mathématiques	3 h	2 h
Management des organisations	2 h 30	3 h
Éducation physique et sportive ⁽²⁾	2 h	2 h
Enseignement moral et civique	0 h 30	0 h 30
Histoire et géographie	2 h	2 h
Philosophie	—	2 h
Accompagnement personnalisé	2 h	2 h
Heures de vie de classe	10 h annuelles	10 h annuelles
ENSEIGNEMENT SPÉCIFIQUE OBLIGATOIRE SELON LA SPÉCIALITÉ		
• Gestion et finance	—	6 h
• Mercatique (marketing)	—	6 h
• Ressources humaines et communication	—	6 h
• Systèmes d'information de gestion	—	6 h
ENSEIGNEMENTS FACULTATIFS		
a) Deux enseignements au plus parmi :		
• Éducation physique et sportive	3 h	3 h
• Arts ⁽³⁾	3 h	3 h
b) Atelier artistique	72 h annuelles	72 h annuelles

En classe de Première et Terminale, le nombre d'heures pour les enseignements en groupes à effectif réduit est proportionnel au nombre d'élèves, dans un rapport de 7 h pour 29 élèves.

Notes :

- (1) : La langue vivante 1 est étrangère. La langue vivante 2 peut être étrangère ou régionale. L'horaire élève indiqué correspond à une enveloppe globalisée pour ces deux langues vivantes. À l'enseignement d'une langue vivante peut s'ajouter une heure avec un assistant de langue.
- (2) : Les élèves désirant poursuivre l'enseignement d'exploration d'EPS de Seconde de cinq heures bénéficient d'un enseignement complémentaire de quatre heures en sus de l'enseignement obligatoire. Dans ce cas, le cumul de cet enseignement complémentaire avec l'enseignement facultatif d'EPS n'est pas autorisé. Par ailleurs, ces élèves ne peuvent choisir qu'un seul enseignement facultatif.
- (3) : Au choix : arts plastiques ou cinéma-audiovisuel, ou histoire des arts, ou musique, ou théâtre-expression dramatique, ou danse.

Série sciences et technologies de la santé et du social (ST2S)

DISCIPLINE	CLASSE DE PREMIÈRE	CLASSE TERMINALE
ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES		
Sciences et techniques sanitaires et sociales	7 h	8 h
Biologie et physiopathologie humaines	3 h	5 h
Français	3 h	—
Langues vivantes 1 et 2 ⁽¹⁾	3 h	3 h
Mathématiques	3 h	3 h
Sciences physiques et chimiques	3 h	3 h
Éducation physique et sportive ⁽²⁾	2 h	2 h
Enseignement moral et civique	0 h 30	0 h 30
Histoire-géographie	1 h 30	1 h 30
Philosophie	—	2 h
Accompagnement personnalisé	2 h	2 h
Heures de vie de classe	10 h annuelles	10 h annuelles
ENSEIGNEMENTS FACULTATIFS		
a) Deux enseignements au plus parmi :		
• Éducation physique et sportive	3 h	3 h
• Arts ⁽³⁾	3 h	3 h
b) Atelier artistique	72 h annuelles	72 h annuelles

En classe de Première et Terminale, le nombre d'heures pour les enseignements en groupes à effectif réduit est proportionnel au nombre d'élèves, dans un rapport de 10,5 h pour 29 élèves.

Notes :

- (1) : La langue vivante 1 est étrangère. La langue vivante 2 peut être étrangère ou régionale. L'horaire élève indiqué correspond à une enveloppe globalisée pour ces deux langues vivantes. À l'enseignement d'une langue vivante peut s'ajouter une heure avec un assistant de langue.
- (2) : Les élèves désirant poursuivre l'enseignement d'exploration d'EPS de seconde de cinq heures bénéficient d'un enseignement complémentaire de quatre heures en sus de l'enseignement obligatoire. Dans ce cas, le cumul de cet enseignement complémentaire avec l'enseignement facultatif d'EPS n'est pas autorisé. Par ailleurs, ces élèves ne peuvent choisir qu'un seul enseignement facultatif.
- (3) : Au choix : arts plastiques ou cinéma-audiovisuel, ou histoire des arts, ou musique, ou théâtre-expression dramatique, ou danse.

Sciences et technologies de laboratoire (STL)

DISCIPLINE	CLASSE DE PREMIÈRE	CLASSE TERMINALE
ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES		
Français	3 h	—
Philosophie	—	2 h
Histoire-géographie	2 h	—
Langues vivantes ^(a)	3 h	3 h
Éducation physique et sportive	2 h	2 h
Enseignement moral et civique	0 h 30	0 h 30
Physique-chimie ^(b)	3 h	4 h
Mathématiques ^(b)	4 h	4 h
Chimie-biochimie-sciences du vivant	4 h	4 h
Mesure et instrumentation	2 h	-
Enseignement technologique en langue vivante 1 ^{(a) (c)}	1 h	1 h
Accompagnement personnalisé ^(d)	2 h	2 h
ENSEIGNEMENT SPÉCIFIQUE OBLIGATOIRE SELON LA SPÉCIALITÉ		
• Biotechnologies	6 h	10 h
• Sciences physiques et chimiques en laboratoire	6 h	10 h
ENSEIGNEMENTS FACULTATIFS		
a) Deux enseignements au plus parmi :		
• Éducation physique et sportive	3 h	3 h
• Arts ^(e)	3 h	3 h
b) Atelier artistique	72 h annuelles	72 h annuelles

En classe de Première et Terminale, le nombre d'heures pour les enseignements en groupes à effectif réduit est proportionnel au nombre d'élèves, dans un rapport de 16 h pour 29 élèves.

Notes :

(a) : Deux langues vivantes sur un horaire de 3 h.

(b) : En classe de Première, les enseignements de mathématiques et physique-chimie sont communs aux élèves des séries STI2D et STL. En classe Terminale, les enseignements de mathématiques et physique-chimie sont spécifiques à la spécialité choisie, biotechnologies ou sciences physiques et chimiques en laboratoire (SPCL). Ceux de la spécialité SPCL sont identiques aux enseignements de mathématiques et physique-chimie de la série STI2D.

(c) : Pris en charge par deux enseignants (LV1 et Sciences et technologies industrielles) ; 36 h par année scolaire.

(d) : 72 h par année scolaire.

(e) : Au choix : arts plastiques ou cinéma-audiovisuel, ou histoire des arts, ou musique, ou théâtre, ou danse.

Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (STI2D)

DISCIPLINE	CLASSE DE PREMIÈRE	CLASSE TERMINALE
ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES		
Français	3 h	—
Philosophie	—	2 h
Histoire-géographie	2 h	—
Langues vivantes ^(a)	3 h	3 h
Éducation physique et sportive	2 h	2 h
Enseignement moral et civique	0 h 30	0 h 30
Mathématiques ^(b)	4 h	4 h
Physique-chimie ^(b)	3 h	4 h
Enseignements technologiques transversaux	7 h	5 h
Enseignement technologique en langue vivante 1 ^{(a)(c)}	1 h	1 h
Accompagnement personnalisé ^(d)	2 h	2 h
Heures de vie de classe	10 h annuelles	10 h annuelles
UN ENSEIGNEMENT TECHNOLOGIQUE OBLIGATOIRE SPÉCIFIQUE AU CHOIX		
• Architecture et construction (AC)	5 h	9 h
• Energies et environnement (EE)	5 h	9 h
• Innovation technologique et éco-conception (ITEC)	5 h	9 h
• Systèmes d'information et numérique (SIN)	5 h	9 h
ENSEIGNEMENTS FACULTATIFS		
a) Deux enseignements au plus parmi :		
• Éducation physique et sportive	3 h	3 h
• Arts ^(e)	3 h	3 h
b) Atelier artistique	72 h annuelles	72 h annuelles

En classe de Première et Terminale, le nombre d'heures pour les enseignements en groupes à effectif réduit est proportionnel au nombre d'élèves, dans un rapport de 16 h pour 29 élèves.

Notes :

(a) : Deux langues vivantes sur un horaire de 3 h.

(b) : En classe de Première, les enseignements de mathématiques et physique-chimie sont communs aux élèves des séries STI2D et STL. En classe Terminale, les enseignements de mathématiques et physique-chimie sont communs aux élèves de la série STI2D et de la série STL spécialité sciences physiques et chimiques en laboratoire.

(c) : Pris en charge par deux enseignants (LV1 et Sciences et technologies industrielles) ; 36 h par année scolaire.

(d) : 72 h par année scolaire.

(e) : Au choix : arts plastiques ou cinéma-audiovisuel, ou histoire des arts, ou musique, ou théâtre, ou danse.

Sciences et technologies du design et des arts appliqués (STD2A)

DISCIPLINE	CLASSE DE PREMIÈRE	CLASSE TERMINALE
ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES		
Français	3 h	—
Philosophie	—	2 h
Histoire-géographie	2 h	—
Langues vivantes ^(a)	3 h	3 h
Éducation physique et sportive	2 h	2 h
Enseignement moral et civique	0 h 30	0 h 30
Mathématiques	3 h	3 h
Physique-chimie	3 h	2 h
Design et arts appliqués	13 h	17 h
Design et arts appliqués en langue vivante 1 ^{(a) (b)}	1 h	1 h
Accompagnement personnalisé ^(c)	2 h	2 h
Heures de vie de classe	10 h annuelles	10 h annuelles
ENSEIGNEMENTS FACULTATIFS		
a) Deux enseignements au plus parmi :		
• Éducation physique et sportive	3 h	3 h
• Arts ^(d)	3 h	3 h
b) Atelier artistique	72 h annuelles	72 h annuelles

En classe de Première et Terminale, le nombre d'heures pour les enseignements en groupes à effectif réduit est proportionnel au nombre d'élèves, dans un rapport de 18 h pour 29 élèves.

Notes :

(a) : Deux langues vivantes sur un horaire de 3 h.

(b) : Pris en charge par deux enseignants (LV1 et Design et arts appliqués) ; 36 h par année scolaire.

(c) : 72 h par année scolaire.

(d) : Au choix : arts plastiques ou cinéma-audiovisuel, ou histoire des arts, ou musique, ou théâtre, ou danse.

Série sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration (STHR)

DISCIPLINE	CLASSE DE SECONDE	CLASSE DE PREMIÈRE	CLASSE TERMINALE
ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES			
Mathématiques	3 h	3 h	3 h
Français	4 h	3 h	—
Histoire- géographie	3 h	2 h	2 h
Philosophie	—	—	2 h
LV1 + LV2 ^(a)	5 h	4 h	4 h
Education physique et sportive ^(b)	2 h	2 h	2 h
Sciences	3 h	—	—
Enseignement moral et civique ^(c)	0 h 30	0 h 30	0 h 30
Économie et gestion hôtelière	2 h	5 h	5 h
Projet en Sciences et technologies culinaires ou sciences et technologies des services (STHR)	—	—	1 h
ETLV ^(d)	—	1 h	1 h
Sciences et technologies des services	4 h	4 h	4 h
Sciences et technologies culinaires	4 h	4 h	4 h
Enseignement scientifique alimentation-environnement	—	3 h	3 h
Stages d'initiation ou d'application en milieu professionnel	4 semaines	4 semaines	—
Accompagnement personnalisé	2 h	2 h	2 h
Heures de vie de classe	10 h annuelles	10 h annuelles	10 h annuelles
ENSEIGNEMENTS FACULTATIFS			
a) Deux enseignements au plus parmi :			
• Langue vivante III (étrangère ou régionale)	3 h	3 h	3 h
• Éducation physique et sportive	3 h	3 h	3 h
• Arts ^(e)	3 h	3 h	3 h
b) Atelier artistique	72 h annuelles	72 h annuelles	72 h annuelles

En classe de Première et Terminale, le nombre d'heures pour les enseignements en groupes à effectif réduit est proportionnel au nombre d'élèves, dans un rapport de 15 h pour 29 élèves.

Notes :

(a) : L'une des deux langues vivantes doit être obligatoirement l'anglais.

(b) : Les élèves ont la possibilité de suivre un enseignement de complément de quatre heures en classe de Première et Terminale. Dans ce cas, le cumul avec l'enseignement facultatif d'EPS n'est pas autorisé. Par ailleurs, ces élèves ne peuvent choisir qu'un seul enseignement facultatif.

(c) : Enseignement dispensé en groupe à effectif réduit.

(d) : Enseignement dispensé en langue vivante pris en charge conjointement par un enseignant intervenant en sciences et technologies des services et un enseignant de langue vivante.

(e) : Au choix : arts plastiques ou cinéma-audiovisuel, ou histoire des arts, ou musique, ou théâtre, ou danse.

Série Techniques de la musique et de la danse (TMD)

DISCIPLINE	CLASSE DE SECONDE	CLASSE DE PREMIÈRE	CLASSE TERMINALE
ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES			
ENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX			
Français	4 h	4 h	2 h
Philosophie	—	—	4 h
Initiation au monde contemporain	2 h	1 h	—
Histoire de l'art et des civilisations	—	1 h	1 h
Langue vivante 1	3 h	3 h	3 h
Mathématiques	3 h	4 h	3 h
Sciences physiques	2 h	2 h	2 h
Enseignement moral et civique	0 h 30	0 h 30	0 h 30
Enseignement renforcé :			
• Mathématiques	1 h	1 h	
• Philosophie ou Mathématiques			2 h
Éducation physique et sportive	5 h	5 h	5 h
Heures de vie de classe	10 h annuelles	10 h annuelles	10 h annuelles
ENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS			
Option Instrument :			
• Exécution instrumentale	2 h	2 h	2 h
• Histoire de la musique	1 h 30	1 h 30	1 h 30
• Dictée	1 h	1 h	1 h
• Analyse	1 h 30	1 h 30	1 h 30
• Lecture à vue instrumentale	30 minutes	30 minutes	30 minutes
• Musique d'ensemble	1 h 30	1 h 30	1 h 30
• Harmonie ou solfège	2 h	—	—
• Technique du son	—	1 h	1 h
• Organologie	—	—	1 h
Option Danse :			
• Exécution chorégraphique	6 h	5 h	5 h
• Dictée	1 h	1 h	1 h
• Analyse musicale	1 h	1 h	1 h
• Histoire de la musique et de la danse	1 h 30	1 h 30	1 h 30
• Scénographie	—	—	1 h
• Anatomie	—	1 h	1 h
ENSEIGNEMENTS FACULTATIFS EN CLASSE DE SECONDE			
<i>Un enseignement parmi :</i>			
• Langue vivante 2 ou langues et cultures de l'Antiquité (latin ou grec)	3 h		
• Arts plastiques	3 h		
• Atelier artistique	72 h annuelles		
ENSEIGNEMENTS FACULTATIFS EN CLASSE DE PREMIÈRE ET TERMINALE			
a) <i>Deux enseignements au plus parmi :</i>			
• Langue vivante 2 ou langues et cultures de l'Antiquité (latin ou grec)		3 h	3 h
• Arts plastiques		3 h	3 h
• Harmonie ou solfège ou chorégraphie		2 h	2 h
b) Atelier artistique		72 h annuelles	72 h annuelles